



07/01/2019

## RIFSEEP : NOUVEAU REPORT POUR LES INGENIEURS ET LES TECHNICIENS

- [Décret 2016-1916 du 27 décembre 2016](#) modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- [Décret 2018-1119 du 10 décembre 2018](#) modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat ;
- [Arrêté du 10 décembre 2018 \(JO du 12 décembre 2018\)](#) modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- la circulaire CDG90 n° 14-2018

### Nouveau report pour le passage au RIFSEEP des cadres d'emplois d'ingénieurs et de techniciens territoriaux

Le décret n° 2018-1119 du 10 décembre 2018 et l'arrêté du 10 décembre 2018 modifient le calendrier d'adhésion au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour plusieurs corps de l'Etat

Compte-tenu des équivalences entre corps d'Etat et cadres d'emplois territoriaux, ces textes ont pour effet de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard la transposition du RIFSEEP aux cadres d'emplois territoriaux des ingénieurs et des techniciens.

### La Direction Générale des Collectivités Locales

Dans sa foire aux questions, la DGCL prend en compte ce nouveau report, et précise également que le cadre d'emplois des ingénieurs en chefs territoriaux (dont le corps équivalent à l'Etat est celui des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts) devrait pouvoir prétendre au RIFSEEP début 2019.